COUNTERPART INTERNATIONAL

DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

Numéro de l'appel d'offres : CI-MGD-1130-RFQ-34/2026
Date d'émission : 04 novembre 2026

Date limite pour les offres : 16 novembre 2026, 17h :30 heure locale de Benin

Description : Demande de propositions pour recruter des transporteurs chargés de la livraison des vivres aux écoles bénéficiaires du projet d'alimentation scolaire Diànà nu kéubi.

Pour : Programme Food for Education financé par l'USDA - Bénin

Mis en œuvre par : Counterpart International Inc.

COUNTERPART International (ci-après « COUNTERPART ») recherche des entreprises, sociétés ou transporteurs spécialisés dans le transport de marchandises et de denrées alimentaires, légalement établies au Bénin et possédant les compétences, qualifications, équipements et autorisations nécessaires pour fournir des services professionnels dans ce domaine.

Veuillez prendre le temps de lire et de comprendre attentivement toutes les sections de cette sollicitation, car toute soumission incomplète ou soumission ne répondant pas aux exigences spécifiées peut être considérée comme non réactive et exclue d'une évaluation ultérieure.

Pour toute question de clarification, merci d'écrire à : **mgd.benin@counterpart.org**

Pas de demandes téléphoniques s'il vous plaît.

SECTION 1 : INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS

1. **Introduction** : Le programme international McGovern-Dole Food for Education and Child Nutrition est financé par l'USDA et mis en œuvre par Counterpart International au Bénin. Counterpart International mettra en œuvre ce programme d'alimentation scolaire pendant environ six ans dans 211 écoles primaires du nord du Bénin, touchant plus de 140 000 élèves et leurs communautés. Le programme a deux objectifs principaux :
 - Améliorer l'accès à une éducation de base de qualité pour les enfants en âge scolaire, en particulier les filles ;
 - Améliorer l'état nutritionnel des élèves et de leurs communautés.

Dans le cadre de ses activités au Bénin, Counterpart International (ci-après « Counterpart ») nécessite les services de transporteurs légalement établis au Bénin qui possèdent les compétences,

l'expérience, et les ressources nécessaires pour livrer des denrées alimentaires, dans les délais requis et dans des conditions préservant leur qualité, depuis le point de prise en main (entrepôt situé à Komiguia, en face du monastère, dans la municipalité de N'Dali, à 7 km de Parakou) jusqu'aux cantines scolaires bénéficiaires réparties en cinq (5) lots géographiques à savoir : Parakou, N'Dali, Pèrèrè, Tchaourou, Djougou, Copargo, Natitingou et Péhunco.

Le but de cette demande de devis (RFQ) est de solliciter des offres techniques et financières de la part d'entreprises de transport et de transporteurs éligibles pour le transport, et la livraison des vivres destinées aux cantines scolaires bénéficiant du projet Diànà nu kéubi.

À la suite de cette RFQ, Counterpart a l'intention de délivrer un ou plusieurs contrats d'achat cadre (BPA), contrats de service, contrats de fournisseurs ou lettres d'engagement (ci-après le « mécanisme établi ») afin d'établir par analyse, les niveaux de prix et spécifications applicables aux services demandés. Le mécanisme spécifique peut être déterminé avec la ou les entreprises sélectionnées. Si un BPA est signé, Counterpart peut émettre des documents de commande spécifiques (ordres de service ou ordres d'achat) selon les besoins pour acquérir des services de transport pendant sa durée. Le prestataire de services doit fournir les services décrits dans chaque document de commande émis dans le cadre du mécanisme établi.

Les services doivent se conformer aux exigences de qualité, de sécurité alimentaire, d'hygiène et d'efficacité ainsi qu'aux itinéraires, quantités, calendriers et procédures de responsabilité établis par le projet. Il s'agira pour chaque transporteur de :

- Mettre à disposition, à la date et à l'heure convenues, des véhicules aptes au transport de denrées alimentaires.
- Vérifier avant chargement la propreté, l'étanchéité, l'état mécanique et la capacité utile de chaque véhicule.
- Participer au comptage contradictoire des sacs, cartons, bidons ou autres unités de manutention.
- Protéger les vivres contre la pluie, la poussière, l'humidité, les nuisibles, les odeurs, les hydrocarbures et toute source de contamination.
- Assurer le transport par l'itinéraire autorisé, sans transbordement ni arrêt non approuvé, sauf urgence dûment signalée.
- Livrer uniquement aux écoles et personnes habilitées figurant sur le plan de distribution.
- Faire signer et dater les bordereaux de livraison par les responsables autorisés, puis transmettre les originaux selon la procédure du projet.
- Signaler immédiatement tout accident, panne, retard, perte, avarie, vol, écart ou refus de réception.
- Remplacer, à ses frais et dans le délai demandé, tout véhicule indisponible ou non conforme.

Les soumissionnaires sont responsables de s'assurer que Counterpart reçoit leurs offres conformément aux instructions et procédures décrites dans cette RFQ. Le non-respect des instructions et exigences peut entraîner une disqualification.

2. **Date limite et protocole de l'offre :** Les offres doivent être reçues au plus tard le 16 novembre 2026 à 17H30 (heure locale du benin), par courriel envoyé à **mgd.benin@counterpart.org**

 Veuillez mentionner le numéro de la demande de cotation (DC) dans toute réponse à cette DC. Les offres reçues après cette heure et cette date seront considérées comme tardives et ne seront prises en compte qu'à la discrétion de Counterpart.

3. **Questions** : Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cet appel d'offres peuvent être soumises au plus tard à 17h30, heure locale du Bénin, le 10 novembre 2026 par e-mail à : mgd.benin@counterpart.org

Les questions et les demandes de précisions ainsi que les réponses à celles-ci seront publiées à tous les bénéficiaires de la DC qui ont manifesté un intérêt à soumissionner.

Seules les réponses écrites émises par Counterpart seront considérées comme officielles et auront du poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation ultérieure.
Toute information verbale reçue d'employés de Counterpart ou de toute autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de cotation.

4. **Spécifications** : **La section 3, « Spécifications techniques et exigences techniques »,** contient les spécifications techniques des services qui peuvent être commandés dans le cadre du mécanisme établi.
 À l'heure actuelle, le nombre exact de trajets de transport, ainsi que la fréquence et le volume à prendre en charge, et des livraisons requises dans le cadre de tout mécanisme découlant de cette RFQ, sont inconnus.
 Les documents de commande individuels (ordres de service ou ordres d'achat) seront délivrés selon le mécanisme établi au fur et à mesure que les besoins de transport alimentaire surviendront, en fonction du calendrier de distribution et des exigences opérationnelles de Counterpart.
 Counterpart ne garantit aucun volume minimum de services ni nombre minimal de trajets durant la durée du mécanisme établi. Les services seront commandés en fonction des besoins réels de Counterpart et des financements disponibles.

5. **Devis** : Les prix unitaires soumis en réponse à cette sollicitation doivent être fermes, basés sur un prix par tonne-kilomètre, incluant toutes les taxes et autres coûts. Les prix doivent être exprimé en XOF. Counterpart paiera en devise locale (XOF) conformément aux instructions

de la banque centrale du pays. Les offres doivent rester valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de soumission.

De plus, les soumissionnaires qui répondent à cette DC sont priés de soumettre un dossier complet comportant les éléments suivants pour chaque lot :

A. Dossier administratif
B. Dossier Technique
C. Dossier Financier
D. Références Professionnelles

A. Dossier administratif

Tout soumissionnaire (**entreprise de transport**) souhaitant participer à cette sollicitation doit fournir un dossier administratif complet contenant les documents suivants :

- Une lettre de soumission dûment signée par le représentant autorisé de la société, confirmant l'acceptation des conditions de cession (voir le modèle à la Section 4) ;
- Le formulaire de divulgation de l'utilisation de l'intelligence artificielle prévu à la Section 4 ;
- Une copie du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et/ou des statuts de la société démontrant son existence légale et indiquant l'activité de transport ;
- Une copie de l'Identification Fiscale Unique (IFU) ;
- Une copie de relevé bancaires (RIB) au nom de l'entreprise ;
- Tout document démontrant l'affiliation de l'entreprise à une association, un réseau ou une organisation professionnelle reconnue dans le secteur du transport de marchandises ou de nourriture, le cas échéant. (Facultatif).
- Les documents administratifs suivants seront sollicités comme pièces complémentaires uniquement à chaque soumissionnaire sélectionné à la fin du processus de sélection et avant l'attribution finale :
 - Attestation de non-faillite ;
 - Attestation de régularité aux cotisations de sécurité sociale en vigueur délivré par le CNSS ;
 - Attestation de régularité fiscale à jour ;
 - Certificat de non-exclusion des marchés publics en République du Bénin.

Counterpart International, Inc. se réserve le droit de demander tout document ou information supplémentaire nécessaire pour évaluer la conformité administrative, Toute offre incomplète ne répondant pas aux exigences administratives peut être rejetée.

B. Dossier technique

L'offre technique devra démontrer la compréhension de la mission par le soumissionnaire ainsi que sa capacité à l'exécuter efficacement. La proposition technique sera soumise sous forme de fichier PDF et devra inclure les documents suivants :

- Une note méthodologique décrivant l'approche proposée, incluant les procédures de réception et de traitement des ordres de service, l'inspection des véhicules avant chargement, le comptage conjoint, la planification des itinéraires, la protection des aliments contre la pluie, la poussière, l'humidité, les rongeurs et la contamination, la surveillance et le rapport des livraisons, ainsi que les délais anticipés de mobilisation et de performance ;
- Une présentation détaillée de l'équipe affectée aux services (responsable des opérations), précisant les rôles, responsabilités, qualifications et expériences de chaque membre dans des services similaires de transport alimentaire ;
- Curriculum vitae (CV) des responsables des opérations ;
- Une liste des véhicules proposés, incluant le type, la marque, l'immatriculation, la capacité, l'année et le statut de propriété ou de location, ainsi que des copies des documents d'immatriculation, des assurances. Pour chaque lot demandé, la flotte proposée doit inclure au moins trois (3) véhicules lourds (ensemble articulé) adaptés au tonnage et aux itinéraires du lot ;
- Des photographies de chaque véhicule proposé sous tous les angles (avant, arrière, latéraux et compartiment à charge) nécessaire pour évaluer son état général ;
- Une liste des principales missions similaires réalisées entre 2022 et 2026, Joindre pour chaque expérience une attestation de bonne fin accompagnée des contrats (première et dernière page) ;
- Une lettre d'engagement et de disponibilité signée de chaque membre clé du personnel proposé confirmant sa capacité et sa disponibilité à participer efficacement tout au long de la durée du contrat,
- Une description des mesures et procédures utilisées pour garantir la sécurité alimentaire, l'intégrité, la qualité et la traçabilité lors du chargement, du transit et du déchargement, ainsi que des modalités de gestion des incidents en cas d'accidents, de pannes, de retards, de pertes, de dommages ou de vols ;
- Un plan de mobilisation, un calendrier indicatif, des dispositifs de communication et des mesures de continuité, incluant la capacité d'opérer sur les routes rurales et pendant la saison des pluies ainsi que des dispositifs de remplacement en cas de panne.

L'offre technique doit clairement démontrer la capacité technique, organisationnelle et professionnelle de l'entreprise à fournir des services de transport alimentaire de haute qualité conformément aux exigences du client, aux normes applicables et bonnes pratiques, aux délais convenus, ainsi qu'aux principes de sécurité, d'hygiène, d'efficacité et de protection des aliments et des personnes.

Elle doit également démontrer la capacité de l'entreprise à opérer sur des itinéraires du point de prise en charge de Komiguia vers les écoles bénéficiaires ; à utiliser des véhicules et équipements adaptés, et à mettre en œuvre des procédures efficaces de contrôle, de surveillance et de rapport de livraison. Après chaque voyage, la société doit être en mesure de fournir un rapport de livraison signé et daté et, le cas échéant, un rapport d'incident.

C. Dossier financier

La proposition de coût doit être soumise aux formats PDF

Présentation et structure des prix

Les soumissionnaires doivent présenter les prix clairement et avec suffisamment de détails pour une application directe aux services de transport que Counterpart peut demander pendant la durée du contrat.

Les prix proposés doivent être fermes, raisonnables et inclure toutes les taxes (si assujettis à la TVA) et coûts. Ils doivent tenir compte de la nature des services, de la distance et du tonnage, du type de véhicule requis, de la main-d'œuvre, du carburant, des péages, du chargement, des communications, de la maintenance, des temps d'arrêt et de tous les autres coûts nécessaires à une bonne performance.

Les prix doivent rester applicables pendant toute la durée du contrat, sauf indication contraire expresse dans le contrat ou le mécanisme établi. COUNTERPART se réserve le droit de commander des services selon les besoins réels, les financements disponibles et les documents de commande dûment émis. Aucun volume minimum de service n'est garanti.

Le carburant, les péages, la manutention, les communications et tous les autres coûts liés à l'exécution des services doivent être entièrement inclus dans les tarifs proposés pour chaque lot, en particulier le tarif tonne-kilomètre. Ces coûts ne peuvent pas être facturés séparément ou en complément. COUNTERPART ne paiera aucun coût supplémentaire non explicitement inclus dans les tarifs contractuels proposés et acceptés.

- Le soumissionnaire doit disposer d'un compte bancaire capable de recevoir des paiements électroniques ou virements.
- Aucun paiement d'avance ne sera effectué ; le soumissionnaire est responsable du financement et doit fixer son offre en conséquence.

Important : Le modèle de tableau de l'offre financière est fourni à la Section 3. Les soumissionnaires doivent suivre ce modèle et remplir toutes les informations et tarifs demandés.

D. Références

Le soumissionnaire doit fournir des références professionnelles au format PDF (voir Section 3) des organisations pour lesquelles des services similaires de transport ont été fournis ces dernières années. Chaque entrée de référence doit inclure :

- Titre de l'activité
- Lieu de l'activité
- Période d'exécution
- Numéro de téléphone
- Contratant principal ou sous-traitant
- Montant de l'activité
- Nom et contact du client

Counterpart contactera directement ls références listées et n'acceptera pas de copies de lettres de recommandation ou de certification tierce en lieu et place de références vérifiables.

6. **Livraison/Lieux d'exécution de la mission** : Le principal point de chargement est l'entrepôt central de COUNTERPART à Komiguia, en face du monastère, dans la municipalité de N'Dali, à 7 km de Parakou. Les lieux de livraison incluant des écoles bénéficiaires dans les zones d'intervention de COUNTERPART en particulier les départements Borgou, Atacora et Donga, sont répartis en cinq (5) lots géographiques (voir Section 3).
 Chaque soumissionnaire doit présenter ses dispositions organisationnelles et opérationnelles pour l'exécution des services, y compris les procédures de réception et de traitement des ordres de service, le temps indicatif de mobilisation (pas plus de 24 heures après notification), les délais d'intervention, la mobilisation du personnel, des véhicules et de la logistique, ainsi que la capacité à répondre aux demandes urgentes.
 Le prestataire de services doit pouvoir intervenir dans les délais convenus au point de récupération, aux écoles et sur les autres sites de projet. Il doit disposer des ressources humaines, des véhicules et des ressources logistiques nécessaires pour assurer les services dans les conditions requises de qualité, de sécurité et d'efficacité.
 Les délais et procédures d'exécution présentés dans l'offre technique de l'adjudicataire doivent être respectés tout au long de tout contrat ultérieur, sauf modification écrite préalable par COUNTERPART et le prestataire de services.

7. **Taxes et TVA** : Les soumissionnaires doivent présenter les prix hors taxe et en toutes les taxes si assujetties à la TVA.
8. **Normes de fonctionnement éthiques et sociales :**
 Le Fournisseur convient par la présente que le Fournisseur et ses employés et sous-traitants, le cas échéant, doivent respecter et suivre toutes les politiques écrites établies de Counterpart International relatives à la conduite au travail, y compris, mais sans s'y limiter, le code de conduite de Counterpart International. Le code de conduite (https://www.counterpart.org/wp-content/uploads/2020/02/Global-Code-of-Conduct-2020.pdf de Counterpart International stipule, entre autres, que Counterpart International « ne se livre pas au vol, à la corruption, au népotisme, à la corruption ou au commerce de substances illicites ». Les systèmes et les politiques d'approvisionnement de Counterpart International sont conçus pour maximiser la transparence et minimiser le risque de corruption dans les opérations de Counterpart International.

 Le Fournisseur reconnaît par la présente que Counterpart International ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre du Fournisseur, de ses employés ou de ses sous-traitants, le cas échéant. Counterpart International demande par la présente au Fournisseur :
 (i) informer Counterpart International en cas de représailles de la part d'un travailleur de Counterpart International à l'encontre du Fournisseur, des employés du Fournisseur ou des sous-traitants (le cas échéant) pour avoir fait une divulgation de bonne foi pendant la Durée, et (ii) signaler de tels événements en informant un superviseur local de Counterpart International ou en utilisant l'adresse e-mail confidentielle de Counterpart International : whistleblower@counterpart.org, Ethicspoint, accessible à l'adresse www.ethicspoint.com.

9. **Éligibilité** : En soumettant une offre en réponse à cette DC, le soumissionnaire certifie que lui-même et ses principaux dirigeants ne sont pas exclus, suspendus ou autrement considérés comme inéligibles à une récompense par le gouvernement américain. Counterpart n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou considérée comme inéligible par le gouvernement américain.

10. **Évaluation et attribution** : L'attribution sera faite à un soumissionnaire responsable dont l'offre suit les instructions de la DC, répond aux critères d'admissibilité et est déterminée, au moyen d'une analyse de compromis, comme étant la meilleure valeur en fonction de l'application des critères d'évaluation. Les propositions pour chaque lot seront évaluées en deux étapes : les offres techniques seront d'abord examinées et notées. Seules les offres techniquement qualifiées seront ensuite admises à l'évaluation financière

10.1 Évaluation des offres techniques (70 points)

Les soumissionnaires devront fournir une proposition technique claire, spécifique et succincte couvrant à la fois les approches conceptuelles et pratiques permettant d'atteindre les objectifs de la mission. Les offres techniques seront notées conformément au barème ci-après :

Critères	Élément d'évaluation	Points
Expérience de l'entreprise (Expérience en transport général et en transport alimentaire pour les programmes d'alimentation scolaire)	❖ **Expérience Générale** Pour les contrats de transport de marchandises (hors produits pétroliers, chimiques et similaires) : 2 points par contrat, jusqu'à 2 expériences, pour un maximum de 4 points Sinon, 0 point.	24
	❖ **Expérience spécifique** Pour les contrats de transport alimentaire pour les écoles ou les programmes d'alimentation scolaire : 4 points par contrat, jusqu'à 5 expériences, pour un maximum de 20 points. Sinon, 0 point.	
Méthodologie de l'exécution des contrats (Organisation du voyage, gestion des demandes de service, mesures de sécurité alimentaire et gestion des incidents)	Alignement fort de la méthodologie proposée avec les exigences de COUNTERPART : 10 points. Alignement modéré de la méthodologie proposée avec les exigences de COUNTERPART avec les attentes : 5 points. Alignement faible ou méthodologie insuffisamment adaptée : 1 point.	10

Critères	Élément d'évaluation	Points
Compétences et qualifications des membres proposés à l'équipe (Soutenu par des CV, autres documents pertinents)	❖ Responsable des opérations (convoyeur) : 16 points (une liste de 04 profils) Expérience dans le suivi de contrats de transport alimentaire ou de marchandises similaires : 01 point par contrat valide, jusqu'à 04 expériences, pour un maximum de 04 points par profil. Sinon, 0 point.	16
Disponibilité, capacité et conformité de la flotte de véhicules proposée (Au moins trois (3) véhicules sont requis)	Si le véhicule proposé répond aux exigences suivantes : - État général du véhicule ; 03 points par véhicule - Capacité : 02 points par véhicule - Documentation à jours : 01 point par véhicule Si non alors 0 point	18
Propriété de la flotte (à vérifier sur carte grise ou tout autre documents valable)	Si flotte proposée est propriété du soumissionnaire alors 02 point : Si non : 0 point.	02
Score technique total		**70**

Les propositions techniques notées en dessous du seuil technique minimum de cinquante (50) points seront rejetées. Les propositions financières correspondantes ne seront pas ouvertes ni examinées.

Un soumissionnaire dont la proposition ne fournit pas les informations matérielles, documentaires et éléments requis par cette sollicitation ainsi que les critères d'évaluation énoncés peut être considéré comme non réactif et disqualifié.

Cependant, des omissions mineures ou irrégularités qui n'affectent pas de manière significative la conformité, la qualité ou l'évaluation peuvent être évaluées par le comité d'évaluation conformément à cette sollicitation.

10.2 Évaluation des offres financières (30 points)

Les soumissionnaires ayant obtenu au moins cinquante (50) points lors de l'évaluation technique passeront à l'ouverture de l'offre financière. Les offres financières seront notées sur trente (30) points. L'offre la plus basse recevra le score maximal de trente (30) points ; les autres scores financiers seront calculés proportionnellement.

Score financier = 30 × (Offre financière la plus basse pour le lot / Offre financière du soumissionnaire)

10.3 Note finale et attribution

Le score final de chaque soumissionnaire sera la somme de ses scores techniques et financiers. Les soumissionnaires seront classés selon leurs scores finaux.
Counterpart évaluera le budget en fonction du coût total, de la raison et du réalisme des coûts, ainsi que de l'alignement avec le budget de Counterpart pour le service.

Une offre peut être déclarée non réactive et rejetée pour défaut substantiel de répondre aux exigences de cette sollicitation. Counterpart se réserve le droit de renoncer à des irrégularités mineures à sa discrétion.

Veuillez noter que des lacunes importantes dans la réactivité à cette RFQ peuvent conduire à juger une offre non réactive et disqualifiée. Counterpart se réserve le droit de renoncer à des défauts immatériels à sa discrétion.

Les meilleurs et les devis finaux sont demandés. Les attributions doivent être basées uniquement sur ces devis originaux. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'entreprendre l'une des actions suivantes :

- Mener des négociations et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution des données.
- Les soumissionnaires jugés les plus qualifiés pour fournir les services requis selon les critères de cette RFQ. Si des entretiens ont lieu, les soumissionnaires seront informés à l'avance de la date et de l'heure exactes.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires capables de satisfaire à toutes les exigences techniques, Counterpart peut accorder une attribution partielle ou diviser l'attribution entre les prestataires de services dans l'intérêt du projet.
- Annulez cette sollicitation à tout moment.
- Refusez toutes les offres si cela est considéré dans l'intérêt de votre Counterpart.

En soumettant une réponse à cette RFQ, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas partie prenante à cette sollicitation et convient que toute protestation doit être soumise par écrit, avec des explications complètes, au projet pour examen, car l'USDA ne prendra pas en compte les protestations concernant les marchés d'achat effectués par les partenaires exécuteurs. Counterpart, à sa seule discrétion, prendra la décision finale sur toute protestation liée à cet achat.

11. **Termes et conditions** : Il s'agit uniquement d'une demande de devis. L'émission de cette demande de cotation n'oblige en aucun cas Counterpart ou USDA à attribuer une subvention

ou à payer les frais encourus par les soumissionnaires potentiels dans la préparation et la soumission d'une offre.

Cette sollicitation est assujettie aux conditions générales standard de Counterpart. Toute récompense qui en résultera sera régie par les présentes conditions générales ; Une copie de l'intégralité des conditions générales est disponible sur demande. Veuillez noter que les conditions générales suivantes s'appliqueront :

(a) Les condtions de paiement standard sont de 30 jours après la réception et l'acceptation de tout produit ou livrable. Le paiement des documents de commande émis en vertu d'un mécanisme établi résultant de la présente DC ne sera émis qu'à l'entité soumettant l'offre en réponse à cette DC et identifiée dans l'attribution du mécanisme établi correspondant ; le paiement ne sera pas émis à un tiers.

(b) L'adjudicateur prévoit d'émettre un ou plusieurs CC, contrat de fournisseur ou lettre de mission afin d'établir des niveaux de prix et des spécifications spécifiques pour ces services. Le mécanisme spécifique à utiliser peut-être déterminer avec l'entreprise ou les entreprises sélectionnées. Si un CC est sélectionné, le projet prévoit publier un ou plusieurs CC en vertu desquels des documents de commande spécifiques peuvent être délivrés, au besoin, aux niveaux de prix établis dans le CC. Lorsqu'il sera nécessaire de fournir les services décrits dans le CC, le projet émettra un document de commande au titulaire du CC. S'il y a plusieurs titulaires d'un CC à la suite de cet appel d'offres, le document de commande sera délivré au titulaire du CC qui présente la meilleure valeur pour cette commande spécifique, en fonction du prix et du délai de livraison. Tout CC émis à la suite de cette DC aura une durée minimale de 12 à 24 mois. Le Fournisseur doit fournir les services décrits dans tout document de commande émis par le Projet en vertu du CC. Le Projet 1130 n'est tenu de payer les services que dans la mesure où les documents de commande sont émis en vertu de tout CC résultant de cette DC.

(c) La législation des États-Unis interdit les transactions avec des individus et des organisations associés au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et d'un soutien à ces derniers. Le Fournisseur, dans le cadre de toute attribution résultant de cet appel d'offres, doit s'assurer du respect de ces lois.

SECTION 2 : LISTE DE CONTROLE DE L'OFFRE

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation à inclure dans l'offre en réponse à cette demande de soumission CI-MGD-1130-RFQ-34/2026

- Dossier administratif

☐ Lettre de soumission signée par le représentant autorisé

☐ Formulaire de divulgation de l'utilisation de l'IA

☐ Copie du RCCM et/ou des statuts, démontrant l'existence légale et indiquant l'activité de transport

☐ Copie de l'IFU

☐ Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'entreprise

☐ Preuve d'affiliation à une association ou organisation professionnelle du transport (facultatif)

☐Pièces complémentaires, demandées uniquement au soumissionnaire retenu

- Attestation de non-faillite
- Attestation de régularité aux cotisations de sécurité sociale (CNSS)
- Attestation de régularité fiscale à jour
- Certificat de non-exclusion des marchés publics (Bénin)

- Dossier technique (PDF)

☐ Note méthodologique :

☐ Présentation de l'équipe affectée

☐ CV du responsable des opérations

☐ Lettres d'engagement et de disponibilité signée par chaque membre clé

☐ Liste des véhicules (type, marque, immatriculation, capacité, année, statut de propriété), avec cartes grises, assurances, visites techniques et vignettes ; au moins 3 véhicules lourds par lot

☐ Photos de chaque véhicule (avant, arrière, côtés, compartiment de charge)

☐ Liste des missions similaires 2022-2026, avec attestation de bonne fin et contrats (première et dernière page)

☐ Mesures de sécurité alimentaire, d'hygiène, de traçabilité et de gestion des incidents (chargement, transit, déchargement)

☐ Plan de mobilisation : calendrier indicatif, communication, continuité (routes rurales, saison des pluies), remplacement en cas de panne

- Dossier financier (PDF)

☐ Offre financière selon le modèle Section 4-C

- Références professionnelles (PDF)

☐ Tableau Secton 4-D :

SECTION 3 : SPECIFICATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES

La présente section décrit les services qui seront requis dans le cadre du mécanisme établi. Nous demandons aux offrants de soumettre les devis sur leur papier à en-tête officiel ou dans un autre format de devis formel, pour le coût de la réalisation des éléments suivants :

Terrain / Itinéraire	Unité	Fréquence	Prix unitaire hors taxe (XOF)	Coût de manutention (chargement) Hors taxe (XOF)	TVA 18 %	Prix total avec taxe (XOF)
LOT	Tonne / km	Au besoin				

1. Champs géographique et Allotissement

Les écoles sont organisées en lots géographiques. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour un ou plusieurs lots, à condition de démontrer une capacité suffisante pour chacun. Les itinéraires, tonnages et fréquences indiqués sont des estimations et peuvent être ajustés selon les besoins réels du projet.

La liste détaillée des écoles figure à l'annexe E (section 4).

Lot	**Zone géographique couverte**	**Commune**	**Nbre des écoles**
LOT1	PKOU_1	Parakou 1	39
LOT2	PKOU1_PKOU2_PKOU3	Parakou 2, Parakou 3	30
LOT3	PKOU3_NDALI_PERERE	Parakou 3, N'Dali, Père	29
LOT4	TCHAOROU_DJOUGOU	Tchaourou, Djougou	37
LOT5	NATI_COPARGO_PEHUNCO	Natitingou, Copargo, Pèhunco	34
	Total		**169**

.

- Un soumissionnaire peut soumissionner pour l'un ou pour tous les lots, Chaque lot fait l'objet d'une analyse distincte (recevabilité, évaluation technique et évaluation financière) : le soumissionnaire est tenu de présenter un dossier complet pour chaque lot auquel il postule, c'est-à-dire un dossier administratif, une offre technique, une offre financière et dossiers références propres à ce lot. Un dossier incomplet ou ne mentionnant pas clairement le lot concerné est déclaré non conforme pour ce lot uniquement.
- **Un soumissionnaire ne pourra toutefois se voir attribuer qu'un seul lot.**
- Si un soumissionnaire est classé premier pour plusieurs lots, Counterpart lui attribue le lot pour lequel son avantage est le plus grand, c'est-à-dire celui où l'écart de score final avec le soumissionnaire classé deuxième est le plus élevé

- Si aucune offre qualifiée n'est disponible, Counterpart se réserve le droit de relancer le lot.

NB : La répartition en lots étant établie par zone géographique, Counterpart se réserve le droit de compléter la liste des écoles de l'annexe E par l'ajout de quelques écoles supplémentaires pendant la durée du contrat. Ces écoles seront rattachées au lot dont la zone géographique est la plus proche. Elles seront attribuées au prestataire titulaire de ce lot, aux conditions tarifaires du lot concerné, sans nécessité de nouvelle mise en concurrence. Counterpart notifiera par écrit au prestataire concerné toute modification de la liste,

2. Points de ramassage et entrepôts

L'entité contractante a l'intention d'engager des transporteurs pour livrer les denrées alimentaires depuis un seul point de collecte vers les écoles bénéficiaires réparties sur les cinq (5) lots ci-dessus.

- Point de recueil principal : Entrepôt principal du Programme Bénin à Komiguia, municipalité de N'Dali, en face du monastère, à 7 km de Parakou ;
- Points de livraison : écoles bénéficiaires, listées dans l'annexe E.

Les dates et volumes de retrait sont indicatifs et seront communiqués par un bon de service ou un bon de commande. Le soumissionnaire retenu sera informé à l'avance de la date d'entrée en vigueur de chaque opération

3. Exigences relatives à la sécurité des véhicules et des aliments

Pour chaque lot demandé, le soumissionnaire doit proposer une flotte d'au moins trois (3) véhicules lourds adaptés au tonnage et aux itinéraires du lot. Le respect du type de véhicule requis, des dimensions, de la capacité de charge utile et de l'adéquation au transport alimentaire est non négociable.

- Les véhicules doivent être immatriculés, assurés, en bon état de fonctionnement et avoir des inspections de navigabilité valides ;
- Les compartiments de chargement doivent être propres, secs, exempts de trous et d'odeurs fortes, et faciles à inspecter ;
- Les véhicules qui ne sont pas entièrement fermés doivent être équipés d'une bâche propre, étanche et solidement fixée ;
- Pas de co-chargement avec du carburant, des produits chimiques, des pesticides, des animaux, des déchets ou tout autre produit pouvant contaminer la nourriture ;
- L'équipement de sécurité requis doit être présent : extincteur valide, triangle d'avertissement, roue de secours et trousse de premiers secours ;
- Les conducteurs doivent posséder le permis approprié, être aptes à conduire, respecter les exigences en matière de sécurité routière, de prévention de l'exploitation et des abus, ainsi que de protection de l'enfance ;
- Les passagers non autorisés ne peuvent pas être transportés, et les véhicules chargés ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins.

- **Inspection préalable à l'attribution : Counterpart peut à effectuer une inspection physique rigoureuse de tous les véhicules proposés avant l'attribution finale du contrat. Tout défaut dissimulé ou problème non déclaré concernant l'état, la capacité ou le fonctionnement d'un véhicule entraînera la disqualification immédiate du soumissionnaire, y compris après notification provisoire de l'attribution.**

4. Processus d'exploitation des transports

- Recevoir la commande de service ou l'achat précisant les emplacements, dates, quantités et contacts ;
- Confirmer la disponibilité des véhicules et des conducteurs dans les 24 heures suivant la notification ;
- Inspecter le véhicule avant le chargement pour sa propreté, son étanche, son état mécanique et sa capacité de charge, et compter conjointement les unités de manutention ainsi que les pièces administratives règlementaires (permis du conducteurs, carte grises, assurance, visites technique, vignette et tout autre documents indispensable) ;
- Participer au comptage contradictoire des sacs, cartons, bidons ou autres unités de manutention.
- Assurer à ses frais la manutention (chargement) des camions.
- Voyager par la route autorisée sans transbordement ni arrêts non autorisés, sauf en cas d'urgence dûment signalée ;
- Livrer uniquement aux écoles et aux personnes autorisées identifiées dans le plan de distribution, avec des notes de livraison signées et datées par des responsables autorisés
- Signalez immédiatement tout accident, panne, retard, perte, dommage, vol, écart ou refus de livraison, avec un rapport d'incident le cas applicable

5. Garantie et responsabilité

Le transporteur reste responsable des denrées alimentaires depuis leur collecte au point de prise jusqu'à la réception correcte à destination. Des pénalités peuvent s'appliquer en cas de retard injustifié, de non-conformité, de livraison incomplète, de perte ou de dommages attribuables au transporteur. Le transporteur doit remplacer tout véhicule indisponible ou non conforme à ses propres frais et dans le délai requis.

6. Point focal et protection des données

- L'entreprise sélectionnée doit fournir un point focal dédié accessible pendant les heures d'ouverture ainsi qu'un numéro d'assistance d'urgence ;
- L'entreprise sélectionnée doit protéger les données relatives aux opérations, aux utilisateurs et aux transactions effectuées.

SECTION 4 : ANNEXE

A. Lettre d'accompagnement de l'offre

La lettre d'accompagnement suivante doit être placée sur papier à en-tête et remplie/signée/estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du u soumissionnaire :

À: Counterpart International Benin
Parcelle k. Lot 439 sise à togbin zone3

Référence: CI-MGD-1130-RFQ-34/2026

À qui de droit:

Nous, soussignés, fournissons par la présente l'offre ci-jointe d'effectuer tous les travaux nécessaires à la réalisation des activités et des exigences décrites dans la DC susmentionnée. Veuillez trouver notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la DC mentionnée ci-dessus. Nous certifions en outre que la société nommée ci-dessous, ainsi que les principaux dirigeants de la société, ainsi que tous les produits et services proposés en réponse à cet appel d'offres, sont éligibles pour participer à ce marché selon les termes de cet appel d'offres et en vertu des réglementations du gouvernement américain.

En outre, nous certifions par la présente qu'au meilleur de nos connaissances et de notre conviction :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires soumettant des propositions en réponse à la demande de qualification susmentionnée ; et
- Les prix de notre offre ont été fixés de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre offrant soumissionnaire ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et tous les documents à l'appui sont authentiques et exacts.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de Counterpart contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

Nous certifions par la présente que les déclarations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Date:

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone et site Web de l'entreprise :

Numéro d'immatriculation de la société ou l'identification fiscale Unique :

L'entreprise a-t-elle un compte bancaire actif (Oui/Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour le paiement) :

B. Questionnaire de la divulgation de l'IA

Le questionnaire de divulgation de l'IA sert à indiquer si et comment les outils ou systèmes d'intelligence artificielle (IA) seront utilisés dans le cadre des services fournis, et pour garantir des protections appropriées des données, de la confidentialité, de la propriété intellectuelle et de la sécurité de Counterpart. Le chef du département informatique au bureau américain doit approuver toute IA utilisée dans le cadre des Services ou Livrables, et une version signée sera intégrée à tout contrat conclu avec Counterpart.

Instructions (Divulgation de l'utilisation de l'IA)
Consultez une catégorie ci-dessous et décrivez brièvement toute utilisation de l'IA (outil + but) (Exemples d'outils commerciaux incluent Microsoft Copilot, ChatGPT, Claude, Gemini, Perplexity, Grammarly, DeepL, Midjourney, DALL· E). S'il n'y en a pas, sélectionnez la Catégorie 3 et écrivez « Aucune IA ne sera utilisée. »
Si l'IA est utilisée, indiquez quelles données Counterpart/client/PII/confidentielles (le cas échéant) seront saisies et où elles sont traitées/stockées (et conservées, le cas échéant).
Confirmation : pas d'entraînement/mélange des données de Counterpart ; vous restez responsable des livrables (évaluation humaine) ; et vous informerez counterpart et obtiendrez l'approbation avant tout changement dans l'utilisation de l'IA.

Sélection de catégorie (cochez un)
☐ Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables
☐ Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA
☐ Catégorie 3 - Aucune utilisation de l'IA dans le cadre des Services ou des livrables

Fournissez plus d'informations en fonction de la catégorie que vous avez sélectionnée.

Catégorie 1 – IA utilisée dans le cadre des services ou livrables
S'applique lorsque l'IA fait partie des services ou livrables et/ou traite les données de leur Counterpart ou client. Nécessite l'approbation du responsable du département informatique du bureau américain.

Catégorie 1 – Informations requises (toutes les informations) :
Nom(s) d'outil/système IA : _____
Fournisseur(s) d'IA : _____
Objectif / cas d'usage : _____
Données impliquées (cochez tout) : ☐ Client/Donateur ☐ de l' ☐ entreprise PII ☐ Autres : _____
Lieu de traitement/stockage des données : _____
Période de conservation des données : _____
Formation en IA utilisant les données de l'entreprise ? ☐ Non ☐. Oui.

Est-ce une version payante de l'outil commercial ? ☐ Non ☐. Oui.

Catégorie 2 – Utilisation accessoire uniquement des outils commerciaux d'IA
Cela ne s'applique qu'à une utilisation limitée de productivité et non aux livrables.

Catégorie 2 – Confirmations requises

Je confirme que :
☐ Aucune donnée de counterpart, client, donneur ou confidentialité n'est saisie
☐ Les résultats de l'IA sont examinés et vérifiés par moi
☐ L'IA ne produit pas de livrables ni de décisions
☐ L'IA n'est pas entraînée à partir des informations de Counterpart

Outils d'IA utilisés (s'ils existent) :

Description de l'utilisation accessoire :

Est-ce une version payante d'un outil commercial ? ☐ Non ☐. Oui.

Rappels généraux
Une approbation est requise avant d'utiliser l'IA dans la catégorie. Une divulgation inexacte ou incomplète peut entraîner un retard d'approbation, un non-paiement, la suspension de l'utilisation de l'IA ou la résiliation du contrat.

Signature du soumissionnaire Signée par un Représentant Autorisé

Nom :
Date : _____
Poste :
Signature : _____

C. Tableau de proposition financière

La proposition financière doit inclure les tarifs proposés pour chaque lot. Le tarif proposé doit être raisonnable et refléter la distance, le tonnage, les coûts de manutention et les tarifs du marché.

Terrain / Itinéraire (Préciser le lot concerné)	Unité (Tonne/Km	Fréquence (Au besoin)	Prix unitaire hors taxe (XOF)	Coût de manutention (chargement) hors taxe	TVA 18 %	Prix total avec taxe (XOF)
LOT	Tonne / km	Au besoin				

D. Références

En utilisant le format exact du tableau ci-dessous, listez uniquement les affectations de transport alimentaire mises en œuvre ces dernières années, décrivez brièvement la pertinence de chaque affectation pour cette sollicitation, et fournissez les coordonnées de chaque client. Des lettres de recommandation/appréciation et des certificats peuvent également être joints.

#	**(a)** Titre de l'activité	**(b)** Lieu de l'activité	**(c)** Résumé de l'activité et pertinence pour la sollicitation	**(d)** Période de performance (date, durée et respect du calendrier)	**(e)** Entrepreneur principal ou sous-traitant ?	**(f)** Valeur d'activité	**(g)** Nom et contact du client (email et téléphone)
1							
2							
3							
4							
5							

E. Liste détaillée des écoles par tirage au lot

LOT1 - PKOU_1 (39 écoles)

Non.	École	**Lot**
1	Epp Abdoulaye - Issa/A	LOT1
2	Epp Abdoulaye - Issa/B	LOT1
3	Epp Abdoulaye - Issa/C	LOT1
4	Epp Arafat/A	LOT1
5	Epp Arafat/B	LOT1
6	Epp Bah-Monra	LOT1
7	Epp Baka/A	LOT1
8	Epp Baka/B	LOT1
9	Epp Baka/C	LOT1
10	Epp Beyarou	LOT1
11	Epp Bio-Guera	LOT1
12	Epp Bio-Guera 3	LOT1
13	Camp Epp-Adagbe/A	LOT1
14	Camp Epp-Adagbe/B	LOT1
15	Camp Epp-Adagbe/C	LOT1
16	Epp Cpsa	LOT1
17	Epp Gah-Non/A	LOT1
18	Epp Gah-Non/B	LOT1
19	Epp Gare/A	LOT1
20	Epp Gare/B	LOT1
21	Epp Ladji-France 1	LOT1
22	Epp Nima/A	LOT1
23	Epp Nima/B	LOT1
24	Epp Nima/C	LOT1
25	Epp Ocbn 1	LOT1
26	Epp Ocbn 2	LOT1
27	Epp Okedama/A	LOT1
28	Epp Okedama/B	LOT1

Non.	École	**Lot**
29	Epp Parakou-Centre/A	LOT1
30	Epp Parakou-Centre/B	LOT1
31	Epp Sinagourou/A	LOT1
32	Epp Sinagourou/B	LOT1
33	Epp Sinagourou/C	LOT1
34	Epp Sinagourou/D	LOT1
35	Epp Thian/A	LOT1
36	Epp Thian/B	LOT1
37	Epp Thian/C	LOT1
38	Epp Thian/D	LOT1
39	Epp Thian-Goura	LOT1

LOT2 - PKOU1_PKOU2_PKOU3 (30 écoles)

Non.	École	**Lot**
1	Juste Banikanni 1/A	LOT2
2	Epp Banikanni 1/B	LOT2
3	Epp Banikkanni 1/C	LOT2
4	Epp Banikanni 1/D	LOT2
5	Epp Banikanni 1/E	LOT2
6	Just Banikanni 2/A	LOT2
7	Epp Banikanni 2/B	LOT2
8	Epp Banikkanni 2/C	LOT2
9	Banikanni 3/A à droite	LOT2
10	Epp Banikanni 3/B	LOT2
11	Epp Banikanni 3/C	LOT2
12	Epp Baouera/A	LOT2
13	Epp Baouera/B	LOT2
14	Epp Baouera/C	LOT2
15	Epp Baouera/D	LOT2
16	Epp Damagourou/A	LOT2
17	Epp Damagourou/B	LOT2
18	Epp Derou/A	LOT2
19	Epp Derou/B	LOT2
20	Epp Foret	LOT2
21	Epp Ganou/A	LOT2
22	Epp Ganou/B	LOT2
23	Epp Ganou/C	LOT2
24	Epp Ganou/D	LOT2
25	Epp Kobourou	LOT2
26	Epp Montagne/A	LOT2
27	Epp Montagne/C	LOT2
28	Epp Montagne/C (2)	LOT2
29	Epp Seko-Wonkourou	LOT2
30	Epp Sero-Kpera	LOT2

LOT3 - PKOU3_NDALI_PERERE (29 écoles)

Non.	École	**Lot**
1	Epp Bawera/A	LOT3
2	Epp Bawera/B	LOT3
3	Epp Kpatekou-Daba/A	LOT3
4	Epp Kpatekou-Daba/B	LOT3
5	Epp Perere-Centre/A	LOT3
6	Epp Perere-Centre/B	LOT3
7	Epp Tisserou/A	LOT3
8	Epp Tisserou/B	LOT3
9	Epp Tranza 1/A	LOT3
10	Epp Tranza 1/B	LOT3
11	Epp Treboun/A	LOT3
12	Epp Treboun/B	LOT3
13	Epp Treboun/C	LOT3
14	Epp Woasson/A	LOT3
15	Epp Woasson/B	LOT3
16	Epp Wokodorou	LOT3
17	Epp Wokodorou/B	LOT3
18	Epp Wokodorou/C	LOT3
19	Epp Wokodorou/D	LOT3
20	Epp Wore/A	LOT3
21	Epp Wore/B	LOT3
22	Epp Wore/C	LOT3
23	Epp Worou-Woure-Kparada	LOT3
24	Epp Zongo 1/A	LOT3
25	Epp Zongo 1/B	LOT3
26	Epp Zongo 2/A	LOT3
27	Epp Zongo 2/B	LOT3
28	Epp Zongo 2/C	LOT3
29	Epp Zongo 2/D	LOT3

LOT4 - TCHAOROU_DJOUGOU (37 écoles)

Non.	École	**Lot**
1	Epp Ayelawadje	LOT4
2	Epp Badekparada /A	LOT4
3	Epp Badekparada /B	LOT4
4	Epp Banikanni (Ex Tchatchou Centre D)	LOT4
5	Epp Borone /A	LOT4
6	Epp Borone /B	LOT4
7	Epp Dagbara/ A	LOT4
8	Epp Dagbara/ B	LOT4
9	Epp Koubou/A	LOT4
10	Epp Koubou/B	LOT4
11	Centre Epp Papane /A	LOT4
12	Centre Epp Papane / B	LOT4
13	Hôpital Epp Papane	LOT4
14	Epp Tchaourou Centre /A	LOT4
15	Epp Tchaourou Centre /B	LOT4
16	Epp Tchaourou Centre /D	LOT4
17	Epp Tchaourou Centre/ C	LOT4
18	Epp Tchaourou Gare /A	LOT4
19	Epp Tchaourou Gare /B	LOT4
20	Epp Tchaourou Gare /C	LOT4
21	Epp Tchaourou Qtier/A	LOT4
22	Epp Tchaourou Qtier/B	LOT4
23	Epp Tchatchou Centre /B	LOT4
24	Epp Tchatchou Centre C	LOT4
25	Epp Tchatchou Gare /A	LOT4
26	Epp Tchatchou Gare/ B	LOT4
27	Epp Tchatchou Qtier/A	LOT4
28	Epp Worogui /A	LOT4
29	Epp Worogui/ B	LOT4
30	Epp Worogui/ C	LOT4

Non.	École	**Lot**
31	Epp Batoulou/A	LOT4
32	Epp Batoulou/B	LOT4
33	Epp Batoulou/C	LOT4
34	Epp Batoulou/D	LOT4
35	Epp Batoulou/E	LOT4
36	Epp Kpatougou/A	LOT4
37	Epp Kpatougou/B	LOT4

LOT5 - NATI_COPARGO_PEHUNCO (34 écoles)

Non.	École	**Lot**
1	Epp Boriyoure/A	LOT5
2	Epp Boriyoure/B	LOT5
3	Epp Boriyoure/C	LOT5
4	Epp Boriyoure/D	LOT5
5	Epp Danwolou	LOT5
6	Epp Dassagate/A	LOT5
7	Epp Dassagate/B	LOT5
8	Epp Dassagate/C	LOT5
9	Epp Djidjire-Beri	LOT5
10	Epp Gonrouka-Gninmian	LOT5
11	Juste Cantaborifa/A	LOT5
12	Epp Kantaborifa/B	LOT5
13	Epp Natitingou/A	LOT5
14	Epp Natitingou/B	LOT5
15	Epp Natitingou/C	LOT5
16	Epp Ourbouga/A	LOT5
17	Epp Ourbouga/B	LOT5
18	Epp Ourbouga/C	LOT5
19	Epp Ourbouga/D	LOT5
20	Epp Sountchirantikou/A	LOT5
21	Epp Sountchirantikou/B	LOT5
22	Epp Sountchirantikou/C	LOT5
23	Epp Tchirimina/A	LOT5
24	Epp Tchirimina/B	LOT5
25	Epp Tchirimina/C	LOT5
26	Epp Tenounkonte	LOT5
27	Epp Winke/A	LOT5
28	Epp Winke/B	LOT5
29	Epp Yokossi/A	LOT5
30	Epp Yokossi/B	LOT5

Non.	École	**Lot**
31	Centre Epp Copargo/A	LOT5
32	Centre Epp Copargo/B	LOT5
33	Epp Copargo-Zongo /A (Ex-Zongo Quartier)	LOT5
34	Epp Copargo-Zongo /B	LOT5